

## Compte rendu de la réunion du Conseil d'ICTT du 29 septembre 2011

Ouverture de la séance : 18h

Présents : Madelena Gonzalez, Nathalie Macé-Barbier, Patrice Brasseur, Hélène Laplace, Anne Paoli.

Absentes excusées : Paola Ranzini, Fanny Delnieppe

Secrétaire de séance : Anne Paoli

Informations générales :

Madelena Gonzalez fait part aux membres du conseil de la visite des experts de l'AERES, prévue pour le courant du mois de novembre. Elle les informe de la tenue d'une réunion de préparation à laquelle seront conviés les membres d'ICTT.

Budget / Demandes de financements de projets scientifiques/déplacements en colloque

Les requêtes sont examinées par ordre alphabétique.

- René Agostini : 150 euros
- Marianne Beauviche : 150 euros
- Luc Biichlé : 50 euros
- Magali Dumousseau : 130 euros
- Marie-Odile Hédon : 250 euros
- Anne Paoli : 130 euros
- Graham Ranger : 250 euros
- Jean-Claude Ternaux : 350 euros
- Francine Tolron : les membres du conseil ne peuvent malheureusement pas répondre favorablement, précisant que les voyages d'étude ne peuvent être financés ; ils encouragent Francine Tolron à faire une demande de subvention pour la publication de son ouvrage à venir.
- Lydie Toran : la réponse est également défavorable, pour les mêmes raisons que celles évoquées pour le dossier de Francine Tolron.
- Bernard Urbani : 150 euros

Concernant le financement des projets, quelques principes sont rappelés :

- ICTT ne peut financer que des productions effectives.

- le service comptable n'a pas la possibilité de prendre en compte les subventions pour des voyages d'étude.

- la somme indiquée correspond à un montant maximum : en aucun cas elle est versée avant la réalisation du projet, car les règles de la comptabilité publique l'interdisent.

- les remboursements se font uniquement sur la base des billets (train, avion ...) et des justificatifs (factures d'hôtel, par exemple) dans les limites qui sont fixées par le CA de l'établissement (85 euros par nuit en France, Paris et Province) et par le gouvernement pour les frais de mission des personnels civils de l'Etat à l'étranger. Ces justificatifs doivent être remis au service comptable. En ce qui concerne le choix du départ de la résidence administrative ou du domicile, la comptabilité publique choisit systématiquement la solution la moins onéreuse pour elle.

La séance est levée à 19h20.